

On avance encore sur le Pacte d'excellence

Un pas de plus vers l'instauration concrète du Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce jeudi, les premières mesures pratiques du Pacte ont été adoptées à l'unanimité par la commission Éducation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, permettant son lancement dès la rentrée scolaire. Ces mesures doivent encore passer en plénière, le 20 juillet. Au niveau pratico-pratique, comment vont se mettre en place les premières mesures de ce Pacte tant attendu?

La première mesure adoptée hier vise l'aide aux maternelles, et s'attaque au taux d'encadrement des élèves. Avec le Pacte, 1.100 instituteurs et institutrices, puériculteurs et psychomotriciens seront engagés sur trois ans. Le recrutement d'un tiers d'entre eux commencera dès septembre. *«On peut parfois observer des classes de 31 ou 35 élèves en maternelle, alors que les petits ont besoin de beaucoup d'attention pendant les premières années d'apprentissage. C'est essentiel pour leur donner goût à l'école. C'est donc par là qu'il faut commencer pour rendre l'école plus égalitaire»*, nous explique Fanny Constant, secrétaire générale du conseil de l'Enseignement des communes et des provinces (CECP). Les écoles fort *«peuplées»* seront privilégiées

pour cette première vague de renfort, afin de passer rapidement sous la barre des 20 élèves par professeur. Pour ce faire, près de 17 millions d'euros par an seront investis.

La seconde mesure vise, elle, à octroyer une aide administrative aux directions d'écoles maternelles

et primaires. À la rentrée, un équivalent temps plein sera engagé par 500 élèves dans un tiers des écoles. Les petites écoles devront se partager leur aide administrative. Avec cette mesure, les directions, aujourd'hui écrasées par les tâches administratives, pourront consacrer plus de temps au pilotage pédagogique de leur école.

Concrètement, toutes les écoles ne commenceront pas à bénéficier du Pacte en même temps. Afin d'assurer un suivi rigoureux du proces-

Un tiers des élèves du fondamental bénéficieront dès septembre des premières mesures du Pacte.

sus, la mise en place se fera en trois vagues. Pour le 21 août, la commission Education devra avoir reçu une liste désignant les écoles volontaires pour démarrer cette mise en œuvre les premières. Elles devront représenter un tiers des élèves francophones. Ces écoles

débuteront leur plan de pilotage en septembre, et les autres suivront en 2018 et 2019. Les deux mesures d'aides aux maternelles et aux directions lanceront donc officiellement le Pacte d'excellence, auquel le budget 2018 allouera 70 millions d'euros. **M.V. (ST.)**